



Litige entre voisin ma haie dépasse chez lui

Par **morel**, le **08/12/2007 à 18:45**

bonjour,rnrnmon voisin a déposer une plainte contre moi pour une branche d'arbre qui dépasser la clôture.rnJe suis passer au tribunal, j'ai été condamné a une amende.rndernièrement un huissier de justice me réclame l'amende ce que je trouve normal plus des frais de huissier.rnMa question: es ce a moi de payer les frais de huissier?rnrnMerci, de votre réponse a venir.

Par **Jurigaby**, le **08/12/2007 à 18:47**

Bonjour.rnrnOUi, c'est bien à vous..